

de bas métaux afin de maintenir des prix minimums pour ces métaux, c'est-à-dire, le plomb, le zinc, le cuivre, etc., dont les prix se sont avilis à tel point que bien des mineurs en roche dure, particulièrement dans l'Ouest, sont privés de travail. Eux aussi, naturellement, revendiqueront l'assurance-chômage cet hiver et attendront avec grand intérêt toutes les augmentations qu'il plaira au ministre du Travail de recommander. J'ai été déçu par la réponse du très honorable premier ministre et j'espère que ce n'est pas un autre exemple de manquement aux promesses qu'il a faites au peuple canadien.

Lorsque les dirigeants et autres délégués de l'*International Union of Mine, Mill and Smelter Workers* se sont présentés chez le premier ministre et les membres de son cabinet, déjà, incontestablement, pesait la menace d'une hausse des tarifs douaniers sur le plomb et le zinc entrant aux États-Unis, mais ce n'est pas là-dessus que les délégués ont fondé leurs revendications. Ils les ont fondées sur le fait que les prix des métaux en ce moment et à la date de leur visite,—je crois que c'était le 6 août dernier,—forçaient plusieurs mines à fermer leurs portes. Les gros producteurs coupaient leur production. Le journal *Mine Hill Herald*, que reçoivent quelques députés, montre en effet des photographies de camps miniers désertés et de villes fantômes.

Même si le premier ministre a semblé témoigner de grands égards à la délégation, il est bien évident qu'il n'a pas saisi la question, c'est-à-dire que les prix sont tels, en ce moment, qu'on ferme des mines et que des mineurs sont congédiés. Il ne s'agissait pas d'une initiative en prévision d'une mesure prise par le Congrès des États-Unis car cette question est discutée en ce moment-même.

En parcourant un journal dans le train qui m'amenait ici, j'ai appris que les représentants des mines de l'Ouest avaient obtenu une autre audience au sujet de la majoration du tarif à l'égard de nos métaux, de sorte que cette question ne tenait pas le premier rang dans mon esprit. Le premier ministre a promis de s'occuper de la chose et je lui demandais simplement s'il s'en préoccupe encore, non pas de divulguer le programme du gouvernement, mais de nous dire s'il accorde une attention soutenue au problème au lieu de l'oublier comme il semble l'avoir fait si j'en juge par la réponse qu'il a donnée hier à ma question.

Je ne puis m'empêcher de consacrer quelques minutes à féliciter Radio-Canada de l'excellence de son travail durant la visite de Sa Majesté la reine et du duc d'Édimbourg. C'est sans doute le plus bel effort de grande envergure jamais accompli sur le continent

nord-américain et je me réjouis profondément que le succès de cette réalisation soit acquis à jamais. On en montrera sans doute les résultats pendant bien des années à venir.

Je suis heureux de voir que le Canada tout entier et le monde occidental pourront sans nul doute admirer toute la pompe qui a marqué cette occasion et connaître les pages d'histoire qui ont alors été écrites. Il y a cependant une chose que je n'ai pas pu éclaircir. Je n'ai pas pu savoir, malgré mes enquêtes, à qui nous devons l'installation, dans la Chambre des communes, des caméras de télévision qui ont servi à téléviser les délibérations de cette Chambre.

Une bonne partie du discours prononcé hier par le premier ministre portait sur les droits et la primauté du Parlement et sur les droits des membres du Parlement. Je me demande combien de membres du Parlement ont été pressentis quant à ce changement dans les usages? Je sais que tout cela peut paraître sans grande importance, mais lorsque les membres du Gouvernement parlent des droits et privilèges du Parlement en des termes si chaleureux, il convient, je pense, d'examiner à fond toute cette question.

En 1954, l'ancien chef du parti conservateur, l'honorable George Drew, a vivement protesté contre le fait qu'on se servait d'un magnétophone, à un comité, à titre d'expérience,—il s'agissait du comité des affaires extérieures; il a fait cette déclaration à la Chambre des communes en soulevant la question de privilège. Je vais donner lecture d'une partie de sa déclaration pour montrer que lui et bien d'autres membres de son parti estimaient qu'il ne devrait pas y avoir d'empiètement sur les prérogatives des honorables députés. A la page 4073 du *hansard* du mercredi 7 avril, l'honorable George Drew a déclaré notamment:

Je le signale, monsieur l'Orateur, parce qu'on s'est énergiquement opposé à l'emploi, à la Chambre, de ces appareils enregistreurs, sauf dans le cas où, avec autorisation, les discours de personnes telles que le président Eisenhower, M. Churchill ou autres qui nous ont visités récemment, sont diffusés.

Il a ajouté:

Il me semble qu'aucun comité n'a l'autorité de s'écarter des usages acceptés en matière de procédure, bien que les comités aient pleinement le droit d'établir leurs propres règles de procédure dans les limites des principes déjà établis.

Je poursuis la citation:

Si on accorde aux comités le droit de faire enregistrer sur ruban, au moyen de microphones, ce qui se dit lors des séances, enregistrement que l'on pourrait ensuite diffuser, en tout ou en partie, à la radio, nous pourrions facilement en venir à la télévision.